

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Adopté

AMENDEMENT

N° CF32

présenté par
M. Plassard, rapporteur

ARTICLE 2

RAPPORT ANNEXÉ

À la deuxième phrase de l'alinéa 47, après le mot :

« communications »,

insérer les mots :

« terrestres, air-air et spatiales ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à préciser le rapport annexé en incluant tous types de communications, qu'elles soient terrestres, air-air ou spatiales parmi celles qui seront mises à disposition de nos forces de souveraineté.